



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2023-27

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2023-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V654-2023-27 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (dispositions relatives au stationnement).
2. Les dispositions de ce projet de règlement ont pour objectif de :
 - revoir les dispositions applicables au stationnement notamment en réduisant la superficie autorisée en cour avant des propriétés multifamiliales ainsi qu'en harmonisant le ratio de cases de stationnement exigé pour chaque logement dans les projets intégrés;
 - s'assurer de l'ajout d'ilot de verdure lors de l'aménagement d'aire de stationnement comportant des rangées de plus de 15 cases consécutives.
3. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Rémi. Une description détaillée des zones visées peut être obtenue au bureau du soussigné à la Mairie.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 17 juillet 2023 à 20 h** à la Mairie de Saint-Rémi, située au 155, rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au saint-remi.ca ou au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, sur rendez-vous, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 29 juin 2023

M^e Patrice de Repentigny, greffier